



Le 11 mai 2020

Aux propriétaires d'une résidence secondaire
Aux villégiatrices et villégiateurs

AVIS IMPORTANT – PANDÉMIE COVID-19 NOUVELLES CONSIGNES ET DIRECTIVES

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} mai dernier, un avis vous était transmis vous mentionnant qu'en raison de la situation entourant la pandémie actuelle, il vous serait impossible et interdit de vous déplacer dans la région de Lanaudière.

Toutefois, depuis le 4 mai, suivant les directives gouvernementales évoluant de jour en jour, les barrages routiers policiers ont été levés pour notre région. L'interdiction stipulée dans notre précédent avis est donc levée. Il vous est maintenant loisible d'accéder à votre chalet ou résidence secondaire de Saint-Damien.

Nous regrettons les malentendus que notre premier avis aura suscités. Notre intention ultime n'avait pour seul objectif que de limiter le plus possible tout déplacement de la population jugé non nécessaire et non obligatoire, toujours suivant les consignes et directives de la Santé publique.

Nous vous rappelons toutefois que les règles et directives émises par la Santé publique demeurent toujours valables.

Finalement, en ce qui a trait aux feux extérieurs, de nouvelles informations nous indiquent que ceux-ci sont maintenant autorisés uniquement dans des foyers ou contenants dotés d'un pare étincelles.

Nous vous remercions de votre collaboration, *Ça va bien aller !*

Le directeur général,

Mario Morin